

FINANCES

Décision 2025-73 : M57 - Virement de crédits de chapitre à chapitre

1 DOCUMENT - Publié le 07 avril 2025



DÉCISION

N° : 2025-73

Créditoria le : 07 AVR. 2025

Publié / Notifié le : 07 AVR. 2025

Visée le : 07 AVR. 2025

FINANCES

M57 : virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Président du Grand Lac,

- Vu le virement général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-32,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 janvier 2025 approuvant le budget 2025-2027 et, notamment le virement de crédits de chapitre à chapitre à l'assiette des crédits relatifs aux infrastructures, dans la limite de 1,5% du montant des crédits de chapitre à chapitre, conformément à l'article L. 2213-32,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits de chapitre à chapitre pour permettre le paiement des factures sur la partie de la dette sur le chapitre 21, et notamment des crédits de chapitre 21,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits de chapitre à chapitre pour permettre la prise de capitaux dans la S.C.E. Alpes Cédex et, en outre, de chapter 21 en transférant des crédits du chapitre 21,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : VIREMENT DE CREDITS

Qu'autoriser le virement de crédits suivants :

Section d'investissement, du chapitre 21 à vers le chapitre 20 + d'un montant de 10 000 € (correspondant au total des crédits à verser au chapitre 20) :

DESTINAIRE	FONCTION	NATURE	SERVICE	OPERATION	MONTANT
2025	202	202	202	202	10 000
2025	202	202	202	202	10 000

Section de fonctionnement du chapitre 21 à vers le chapitre 27 d'un montant de 10 000 € (correspondant au total des crédits à verser au chapitre 27) :

DESTINAIRE	FONCTION	NATURE	SERVICE	OPERATION	MONTANT
2025	202	202	202	202	10 000
2025	202	202	202	202	10 000



DEC_2025-73.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 219,7 Ko)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.